

---

de nombreuses pistes d'atterrissage destinées à desservir les installations de défense ainsi que les postes de radio et les stations météorologiques.

D'autres entreprises virent le jour dans le Nord et la population canadienne en général commença à s'intéresser à la situation des Inuit. Au début des années 50, le gouvernement canadien mit en oeuvre une série de mesures destinées à leur permettre de s'associer aux efforts déployés en vue de développer l'Arctique sur le plan économique. C'est ainsi que l'on établit un meilleur système d'enseignement, des services de santé et de bien-être, de même que des programmes d'habitation, de services sociaux, d'expansion économique ou d'exploitation des ressources.

#### L'administration

A titre de citoyens à part entière, les Esquimaux ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'ensemble des Canadiens, notamment en ce qui touche les lois fédérales, provinciales et territoriales, ainsi que les lois sur les concessions, les impôts, la propriété foncière et les services sociaux. Bien que les Inuit ne soient pas visés par la Loi fédérale sur les Indiens, celle-ci leur est applicable en vertu d'une décision rendue par la Cour suprême en 1939, selon laquelle le terme "Indiens", tel qu'il est employé dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, englobe aussi les Inuit, et le gouvernement fédéral est responsable des Inuit, sur le plan administratif. Cette compétence fédérale spéciale ne représente toutefois qu'un service supplémentaire, et ne joue en rien sur leur citoyenneté normale.

La politique actuelle du gouvernement à l'égard des Inuit vise à leur assurer l'égalité sociale tout en leur permettant de préserver leur culture afin qu'ils puissent, en tant que groupe, apporter une contribution originale à notre société multiculturelle. Le gouvernement fédéral s'occupe donc des Inuit dans le cadre de certains programmes, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'administration des Territoires. Les pages qui suivent fournissent un aperçu de ces programmes.

#### Gouvernement

L'évolution constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest a été conforme à l'objectif du gouvernement fédéral qui visait à favoriser leur autonomie. En 1969, la création du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, chargé d'assurer les fonctions du ministère du Nord canadien et des autres ministères fédéraux, au niveau provincial, en a constitué la première étape. Le Programme des affaires du Nord a

---